

**PORT ALBERT SAMSON – BERRE L'ETANG – PAYS SALONNAIS**

SERVICES	TARIFS prix TTC
<b>Carénage</b>	
Forfait grutage + remorquage (ne dépassant pas 4 jours en aire de carénage ) <a href="#">Nouveau</a>	120 €
Forfait grutage + remorquage + lavage coque karcher (ne dépassant pas 4 jours en aire de carénage ) <a href="#">Nouveau</a>	120 € +1,5 €/m <sup>2</sup>
Lavage coque karcher (forfait métrique appliqué à la surface de la coque Lxl) <a href="#">Nouveau</a>	1,5 €/m <sup>2</sup> + 5 €
Travaux de peinture (Anti-fouling)	Non retenu cette année
<b>Divers</b>	
Délivrance des fluides au coût réel pour les bornes libres d'accès <a href="#">Nouveau</a>	Mise en place d'un monnayeur sur les bornes en libre accès équipée d'une minuterie calibrée au prix des fournisseurs (ex.coût de l'eau potable majorée de 10%). Vente de jetons.
Travaux sous-marins	Non retenu cette année
Forfait remorquage <a href="#">Nouveau</a>	50 €
Service de mise à l'eau sur le port à sec (service tout inclu) avec retour sur le port à sec <a href="#">Nouveau</a>	25 € sans nuit escale + 8 € par nuit
Forfait droit d'accès au port pour plaisanciers extérieurs (badge+accès mise à l'eau+commodités du port +accès aux fluides )	101,69 €
Déivrance d'un nouveau badge en cas de perte	52,68 €
<b>Location matériels</b>	
Chèvre/potence <a href="#">Nouveau</a>	40 €/jour
Echelle pour accès uniquement (et non travaux en hauteur) <a href="#">Nouveau</a>	4 €/jour
<b>Grutage avec la grue fixe du port</b>	
Grutage pour mise sur ber en aire de carénage et retour à l'eau (bateau de moins de 3 tonnes )	90 €
Grutage pour manutention simple (déchargement dématage )	30 € pour 1/2h - 50 € pour 1 h
<b>Grutage avec la grue mobile pour les bateaux de plus de 3 tonnes</b>	
Grutage pour une mise à terre ou mise à l'eau avec une grue mobile 50 t	135 € pour 1/2h * sous condition de constituer un groupe de 8 bateaux
Grutage pour une mise à terre ou mise à l'eau avec une grue mobile 70 t	150 € pour 1/2h * sous condition de constituer un groupe de 8 bateaux
Grutage pour une mise à terre ou mise à l'eau avec une grue mobile 70 t	180 € pour 1/2h * sous condition de constituer un groupe de 8 bateaux
<b>OCCUPATION DES PLACES A TERRE tarification au m<sup>2</sup> <a href="#">Changement de mode tarifaire</a></b>	
Définition d'une zone travaux longue durée / zone technique	1 mois mini 0,10 €/m <sup>2</sup> /jr
	- 4 jours gratuit
Adaptation des tarifs sur le carénage avec un forfait en fonction du temps évolutif si les usagers dépassent le temps alloué. Tarifs applicables en haute saison du 1er Mars au 1er Novembre.	- 0,12 €/jr/m <sup>2</sup> moins 15 jr - 0,30 €/jr/m <sup>2</sup> Moins 30 jr - 0,60 €/jr/m <sup>2</sup> + de 30 jr
Proposition de tarif préférentiel pour les carénages en basse saison, du 1er Novembre au 29 Février avec un tarif unique <a href="#">Nouveau</a>	0,12 €/jr/m <sup>2</sup>
Parc à sec : tarification ne prenant en compte que la taille du bateau	26,2 €/m <sup>2</sup>
<b>OCCUPATION DES PLACES A FLOT tarification au m<sup>2</sup> <a href="#">Changement de mode tarifaire</a></b>	
Postes d'amarrage titulaire (contrat annuel )	26,2 €/m <sup>2</sup> /an
Postes d'amarrage passager (Durée > à 3 mois)	0,12 € /m <sup>2</sup> /jour
Postes d'amarrage escale (Durée < 3 mois )	0,60 € /m <sup>2</sup> /jour
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES</b>	
Frais de dossier pour tout nouveau contrat titulaire <a href="#">Nouveau</a>	500 €
Frais forfaitaires de recouvrement des impayés <a href="#">Nouveau</a>	38 €
Frais de renflouement, déplacement, stockage, déconstruction, mise en sécurité, effectués en lieu et place du propriétaire du bateau concerné, sera facturé au prix contractuel de la métropole majoré des frais de gestion. <a href="#">Nouveau</a>	10% en plus du prix du prestataire